

Rapport de Nikita Khrouchtchev devant le Soviet Suprême (31 octobre 1959)

Légende: Le 31 octobre 1959, Nikita Khrouchtchev, premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique, expose devant le Soviet Suprême les principes de la coexistence pacifique.

Source: KHROUCHTCHEV, Nikita. Prévenir la guerre est une tâche de première importance (Extraits des discours des années 1956-1963). Moscou: Éditions en langues étrangères, 1963. 191 p. p. 67-69.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_nikita_khrouchtchev_devant_le_soviet_supreme_31_octobre_1959-fr-0f2298bb-317b-42de-be33-2e04163ab0a1.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Rapport de Nikita Khrouchtchev devant le Soviet Suprême (31 octobre 1959)

[...]

Par leur politique de paix, l'Union Soviétique et tous les pays socialistes ont ouvert à l'humanité une voie où la société peut se développer sans guerres, selon les principes de la coexistence pacifique.

De nos jours, les peuples du monde entier comprennent de plus en plus nettement la signification de la sage idée du grand Lénine sur la coexistence pacifique.

Etant donné l'actuel rapport des forces dans l'arène mondiale et le niveau des armements, nul ne saurait, sans perdre le sens de la réalité, proposer, pour le développement des relations entre Etats à régimes sociaux différents, une autre voie que celle de la coexistence pacifique.

On entend assez souvent les hommes d'Etat occidentaux discuter la question s'il faut ou non « accepter » la proposition de l'Union Soviétique concernant la coexistence pacifique. De telles discussions montrent, à mon avis, l'incompréhension du fond du problème. C'est que, de nos jours, la coexistence pacifique est une réalité, et non pas la sollicitation ou le vœu de quelqu'un. C'est une nécessité objective qui découle de la situation actuelle dans le monde, de la phase actuelle de l'évolution de la société humaine. Les deux principaux systèmes sociaux qui existent actuellement sur la terre disposent d'armements dont l'utilisation aurait des conséquences néfastes. Celui qui de nos jours déclare ne pas reconnaître la coexistence pacifique ou s'élève contre elle, celui-là se prononce en fait pour la guerre.

Il ne s'agit pas à présent de savoir s'il doit y avoir ou non coexistence pacifique. Elle existe et elle existera si nous ne voulons pas de la folie d'une guerre mondiale nucléaire, d'une guerre de fusées. Il s'agit de coexister sur une base raisonnable. On ne saurait considérer comme normale une situation où, bien qu'il n'y ait pas de guerre, les canons et les fusées sont toujours prêts à partir, où des avions militaires chargés de bombes atomiques et thermonucléaires évoluent sans cesse dans l'espace aérien. Or, ces avions ne font pas que voler, de temps en temps ils s'écrasent au sol avec leur cargaison mortelle à la suite de catastrophes. Plusieurs cas de ce genre se sont produits aux Etats-Unis. Cela montre combien il est dangereux de stocker ces armes et aussi de jouer avec elles.

Le Gouvernement soviétique, le peuple soviétique tout entier s'inspirent de la thèse léniniste sur la coexistence d'Etats à régimes sociaux différents et font tout pour assurer une paix durable sur la terre. Il faut qu'en se couchant les gens ne pensent pas que c'est leur dernière nuit paisible, qu'une catastrophe militaire peut éclater à tout instant. Nous voulons la coexistence pacifique sur une base raisonnable, que les organismes d'Etat et les organisations sociales travaillent dans ce sens afin de créer les conditions pour la coopération des peuples. Cette coopération doit reposer sur le principe suivant : chaque pays choisit chez son voisin pour l'imiter ce qu'il estime utile pour lui-même, sans qu'on lui impose quoi que ce soit. Alors seulement la coexistence sera vraiment pacifique et amicale.

Certes, la coexistence d'Etats à régimes sociaux différents implique des concessions mutuelles dans l'intérêt de la paix. Ici, une attitude réaliste est nécessaire, une appréciation lucide de la situation, la compréhension mutuelle et le respect des intérêts réciproques. C'est là une position de principe, et souple en même temps, dans la lutte pour la sauvegarde de la paix.

Reconnaître l'existence de systèmes différents, reconnaître à chaque peuple le droit de trancher lui-même toutes les questions politiques et sociales concernant son pays, respecter la souveraineté et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, résoudre tous les problèmes internationaux par la négociation, voilà ce qu'implique la coexistence sur une base raisonnable.

Les principes de la coexistence pacifique ont fort bien été formulés à la conférence de Bandoeng, et ont reçu par la suite l'approbation de l'Organisation des Nations Unies. A parler franc, la coexistence pacifique exige que les Etats composent dans l'intérêt de la paix.

La coexistence pacifique d'Etats à régimes sociaux différents suppose des concessions réciproques, le respect des intérêts réciproques, sinon il est impossible d'établir des relations normales entre les Etats.

[...]

(*La situation internationale et la politique extérieure de l'Union Soviétique*. Rapport présenté à la troisième session du Soviet Suprême de l'U.R.S.S., le 31 octobre 1959. Recueil : *Un monde sans armes, un monde sans guerres*, t. 2, pp. 346-348.)